

Demande de déplacement du recrutement / Planification de l'ER

1. Données personnelles

Nom : Prénom :

Numéro d'assuré : 756..... Date de naissance :

NPA / localité :

Rue :



En cas de demande de précisions veuillez nous indiquer le numéro téléphone ainsi que l'adresse e-mail.

2. Recrutement prévu

Le soussigné demande un report du recrutement en date du au

3. Motif

Justification détaillée, remarques :

.....

.....

.....

.....

Il est impératif de nous fournir des preuves à la demande (contrat d'apprentissage, certificat médical, visa, billet de voyage, etc. sous forme de copie). Les demandes parvenues en retard (**au plus tard 14 semaines avant l'entrée en service**) ou incomplète, ne sont accordé qu'en cas d'extrême nécessité par le commandant d'arrondissement. Les demandes de tierces personnes ne sont pas traitées. Le conscrit est tenu d'entrer au service tant que le déplacement du recrutement n'a pas été autorisé.

4. Planification de l'école de recrues (ER)

Le soussigné demande de déplacer l'ER :
(cocher **la** case appropriée)



Le planificateur d'ER aide à définir comment concilier au mieux le service militaire avec la formation.

| Départ ER | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Hiver (semaine 03 / janvier) | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Été (semaines 27 / juillet) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

- Les conscrits sont convoqués au recrutement au plus tard dans l'année où ils atteignent l'âge de **24 ans**.
- Le recrutement a lieu au plus tôt douze mois et au plus tard trois mois avant le début de l'ER.
- L'école de recrues (ER) s'effectue jusqu'à l'âge de **25 ans au maximum**. Il est recommandé d'effectuer l'ER dans la foulée de l'apprentissage ou de l'école de maturité (gymnase, etc.).

5. Annexes

- Contrat d'apprentissage
- Attestation de l'employeur
- Certificat médical
-
-

Date : Signature du conscrit :